

Moivrons le 24 juin 2019

DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
MAIRIE DE MOIVRONS



Téléphone : 03.83.31.83.75
moivrons.mairie@wanadoo.fr

INFORMATION

L'arrêté interministériel n°NOR INTE: 1914147A signé le 21 mai 2019 et publié au Journal Officiel le 22 juin 2019 **a reconnu la commune de Moivrons en état de catastrophe naturelle** suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018).

Les sinistrés concernés ont un délai ultime de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel (soit 10 jours à compter du 22 juin 2019) pour déposer, si ce n'est déjà fait, une déclaration de sinistre et un état estimatif de leurs pertes, auprès de leur société d'assurance.